

-
- ▶ Les voyages d'affaires entre le Canada et les États-Unis ont été grandement facilités par la nouvelle entente sur le transport aérien qui a été conclue entre les deux pays. Depuis la signature de l'entente en février 1995, 93 nouvelles routes transfrontalières à horaire fixe ont été introduites et le nombre de sièges a augmenté de 28 % sur les routes transfrontalières.
 - ▶ Les organismes canadiens et américains chargés de l'immigration et des douanes ont mis au point un accord frontalier qui favorisera le commerce international, facilitera la circulation des personnes et des produits par delà la frontière et réduira les coûts.
 - ▶ Le Canada s'est fortement opposé à la législation américaine (Helms-Burton Bill) visant à renforcer l'embargo américain contre Cuba, ce qui nuirait aux intérêts commerciaux canadiens à Cuba. Le 12 mars 1996, le Canada a demandé, aux termes du chapitre 20 de l'ALENA, que des consultations officielles se tiennent avec les États-Unis au sujet du Helms-Burton Bill.
 - ▶ En s'inspirant des travaux des Groupes de travail de l'ALENA sur les recours commerciaux, les trois pays de l'ALENA ont poursuivi le travail visant à apporter des changements procéduraux à l'administration de la législation sur les droits antidumping qui permettront de réduire le fardeau que les enquêtes liées aux recours commerciaux imposent aux exportateurs.
 - ▶ Le Canada et les États-Unis ont signé le Rapport de l'étude sur l'équivalence du lait UHT (ultra haute température) entreprise par les États-Unis, Porto Rico, le Canada et le Québec; la signature du Rapport a entraîné la réouverture du marché porto-ricain aux exportations québécoises.
 - ▶ Des consultations ont été entreprises aux termes du chapitre 20 de l'ALENA concernant les restrictions imposées par les États-Unis sur les exportations de sucre raffiné et de produits contenant du sucre.
 - ▶ Les intérêts du Canada ont été défendus rigoureusement au cours des délibérations d'un groupe spécial sur le règlement des différends établi à la demande des États-Unis, aux termes du chapitre 20 de l'ALENA, dans le but d'étudier l'application, par le Canada, de ses équivalents tarifaires OMC aux importations de produits laitiers et avicoles, d'ovoproduits, et de produits de l'orge et de margarine d'origine américaine. Le groupe spécial doit remettre son rapport en août 1996.

La grande majorité des échanges entre le Canada et les États-Unis se déroulent sans entrave, mais des obstacles subsistent à la libre circulation des produits, des services et des investissements entre le Canada et les États-Unis. Le présent répertoire constitue un abrégé explicatif de l'éventail et de la complexité des obstacles auxquels se heurtent les gens d'affaires canadiens à l'échelon fédéral des États-Unis, à l'échelon des États et à l'échelon local. Le gouvernement canadien s'efforce de réduire les obstacles en question. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international continuera de surveiller attentivement les lois et règlements américains, en évaluant leurs conséquences pour le Canada et en faisant des observations aux autorités américaines afin d'influer sur le cours des événements lorsque l'accès des entreprises canadiennes est menacé. Dans les cas où des obstacles seront incompatibles avec les obligations des États-Unis aux termes de l'OMC ou de l'ALENA, le Canada travaillera à leur élimination en invoquant les dispositions des accords en question relatives au règlement des différends. Dans les autres cas, les obstacles au commerce continueront d'être évoqués dans nos échanges avec les États-Unis, à la faveur de consultations et de négociations.